

— RÉGIME DE PENSION DES —

Enseignants

DU NOUVEAU-BRUNSWICK



DANS CE NUMÉRO

- 1 | VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION - VOICI LES FAITS
- 3 | RAPPORT SUR LES PLACEMENTS
- 5 | QUEL EST L'ÉTAT DES FINANCES DU RPENB?
- 6 | CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RPENB
- 7 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RPENB 2023
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

ÉDITION POUR LES PARTICIPANTS ACTIFS

PRINTEMPS 2023

VOLUME 8

ISBN 978-1-4605-3282-9

POUR NOUS JOINDRE

PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB)

a/s de Vestcor
C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
ou 506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL : info@rpenb.ca

RÉGIME DE PENSION DES ENSEIGNANTS DU N.-B.

VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION. VOICI LES FAITS.

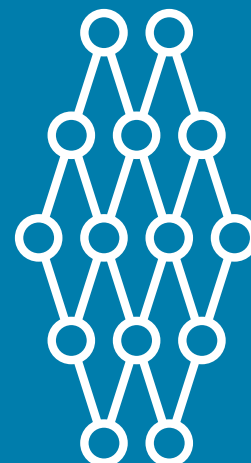


Le portefeuille du RPENB tient-il compte des préoccupations environnementales?

Oui! On accorde une importance particulière aux préoccupations environnementales, sociales et liées à la gouvernance (communément appelées ESG) lorsqu'on envisage les placements du régime. En fait, notre gestionnaire des placements, Vestcor, a publié récemment son rapport sur l'investissement responsable, où il décrit en détail sa prise en compte de ces préoccupations. Vous le trouverez à l'adresse vestcor.org/responsible.

Comment la sélection des membres du conseil du RPENB se fait-elle? Comment les participants sont-ils représentés au conseil des fiduciaires?

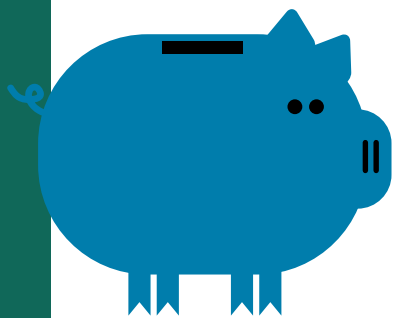
Les parties au régime, la FENB (Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick) et la province du Nouveau-Brunswick, nomment chacune la moitié du conseil des fiduciaires. Les fiduciaires actuels fournissent aux parties une matrice de compétences à prendre en compte lors de la sélection des fiduciaires. Chaque fiduciaire apporte un éventail de compétences uniques à la table. De cette manière, on est certain que le conseil dispose de connaissances sur une grande diversité de sujets. Votre conseil est composé de cotisants actifs et de retraités du régime. Découvrez qui sont vos fiduciaires à la page 6. Vous trouverez les biographies des membres du conseil à l'adresse rpenb.ca/conseil.



Le RPENB aura-t-il suffisamment d'argent pour payer ma pension viagère?

À la fin de 2022, le RPENB avait 6,528 milliards de dollars en actifs. Selon le plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le taux de financement du régime s'élevait à 112,4 %. Le taux de financement mesure les actifs du RPENB en comparant ces derniers à ses passifs. Ces passifs comprennent vos prestations de retraite! Le RPENB demeure stable et bien financé.

Vous trouverez le rapport sur les placements à la page 3. D'autres renseignements sur le rapport d'évaluation actuarielle figurent à la page 5.



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

RÉGIME DE PENSION DES ENSEIGNANTS DU N.-B.

VOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION. VOICI LES FAITS.

J'ai entendu dire que notre gestionnaire des placements coûte très cher. Est-ce que leurs frais sont excessifs?

Contrairement à ce que vous avez pu entendre, notre gestionnaire des placements basé au Nouveau-Brunswick, Vestcor, est une entité sans but lucratif très rentable qui est étroitement liée à nous en tant que partenaire de confiance. En fait, ses dépenses sont inférieures à celles d'autres fournisseurs de services de son envergure et d'un niveau d'expertise comparable, soit 14 cents pour chaque tranche de 100 \$ d'actifs sous gestion. En 2021, Vestcor a participé à une enquête annuelle sur les régimes de retraite à prestations déterminées menée par CEM Benchmarking Inc. Cette analyse comparative a permis d'estimer que le RPENB économise environ 22 cents par tranche de 100 dollars d'actifs sous gestion par rapport à d'autres gestionnaires de fonds de pension du secteur public. Les économies sont encore plus importantes par rapport aux gestionnaires d'actifs du secteur privé.



En plus de son modèle à moindre coût, Vestcor a apporté une valeur financière supplémentaire au régime, en utilisant son expertise pour dépasser l'indice de référence de notre politique d'investissement de 1,39 % sur une base annuelle au cours des quatre dernières années (voir le rapport sur les placements à la page 3). Cela a permis d'ajouter 322,3 millions de dollars de fonds nets au régime par rapport à l'indice de référence, tout en maintenant le risque auquel est exposé le RPENB à un niveau très faible au moyen de stratégies d'investissement prudentes.

Pourquoi notre augmentation du coût de la vie est-elle plafonnée à 4,75 %? Cela s'est-il fait lors de la conversion du RPENB?

La limite de 4,75 % pour l'augmentation du coût de la vie (également appelée « rajustement au coût de la vie ») a été mise en place bien avant que le RPENB soit converti. Grâce à ce plafond, votre régime peut offrir des avantages qui ne peuvent être offerts aux participants inscrits à d'autres régimes du secteur public. Cela comprend la possibilité, pour bon nombre de participants du RPENB, de prendre leur retraite beaucoup plus tôt que les participants inscrits à d'autres régimes, sans qu'il y ait réduction de leur pension viagère. Pour en savoir davantage, rendez-vous à l'adresse rpenb.ca/RCVvideo.



Y a-t-il une réduction de la pension des enseignants à l'âge de 65 ans?

Il circule une conception erronée selon laquelle il existerait une « réduction » pour les participants du RPENB lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans. En réalité, si vous prenez votre retraite avant 65 ans, la prestation de retraite du RPENB que vous recevrez consistera en un montant supplémentaire qui s'ajoutera à la portion de la pension viagère. Ce montant supplémentaire est appelé « prestation de raccordement » et vise à vous aider financièrement jusqu'à ce que vous soyez admissible à une pension non réduite du Régime de pensions du Canada (RPC) à l'âge de 65 ans. Cette prestation de raccordement prend fin lorsqu'on atteint l'âge de 65 ans, peu importe la date à laquelle vous choisissez de recevoir votre pension du RPC. Pour en savoir plus, veuillez regarder notre vidéo « Intégration du RPC et pension du RPENB », à l'adresse rpenb.ca/integration.



APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2022

RENDEMENT BRUT
DES PLACEMENTS
-3,83 %

DIMINUTION NETTE DE
**0,4577 MILLIARD DE
DOLLARS**

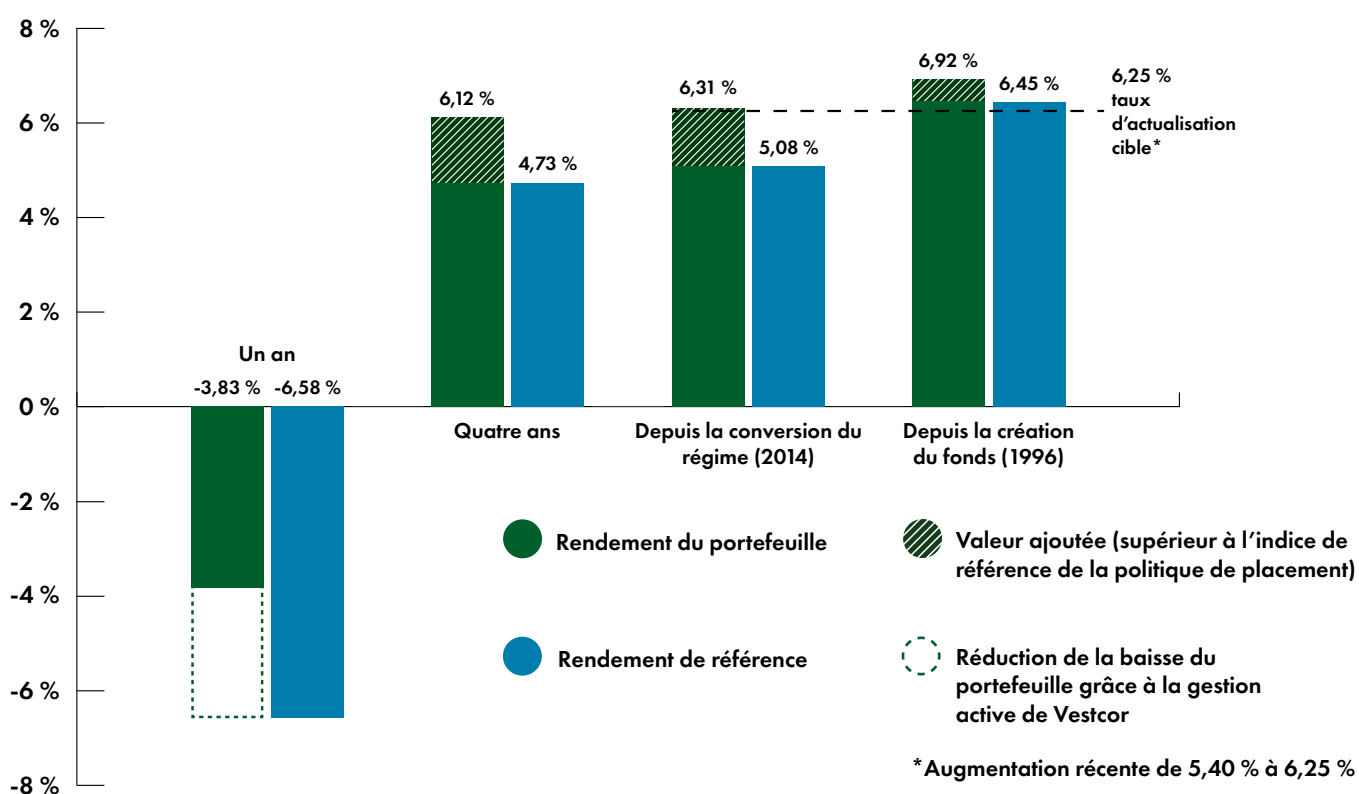
ACTIFS DE PLACEMENT
**6,528 MILLIARDS DE
DOLLARS**

RENDEMENT BRUT
DES PLACEMENTS SUR
QUATRE ANS
6,12 %

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RPENB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2022)



L'année 2022 a été l'une des années les plus faibles jamais enregistrées pour les investisseurs ayant un portefeuille diversifié (voir « diversification » dans le glossaire), le rendement des actions et des obligations ayant été nettement négatif en raison de la volatilité économique et de la hausse de l'inflation. Compte tenu de cet environnement de marché, le fonds a enregistré un rendement de -3,83 % en 2022. C'est la première fois depuis la conversion du régime au RPENB que le fonds affiche un rendement négatif pour une année civile. La position défensive adoptée pour les actifs investis a assuré une protection significative contre des déclinés plus marqués, et la gestion active des placements a permis de dépasser les indices de référence, obtenant un solide rendement actif de 2,75 % en 2022.

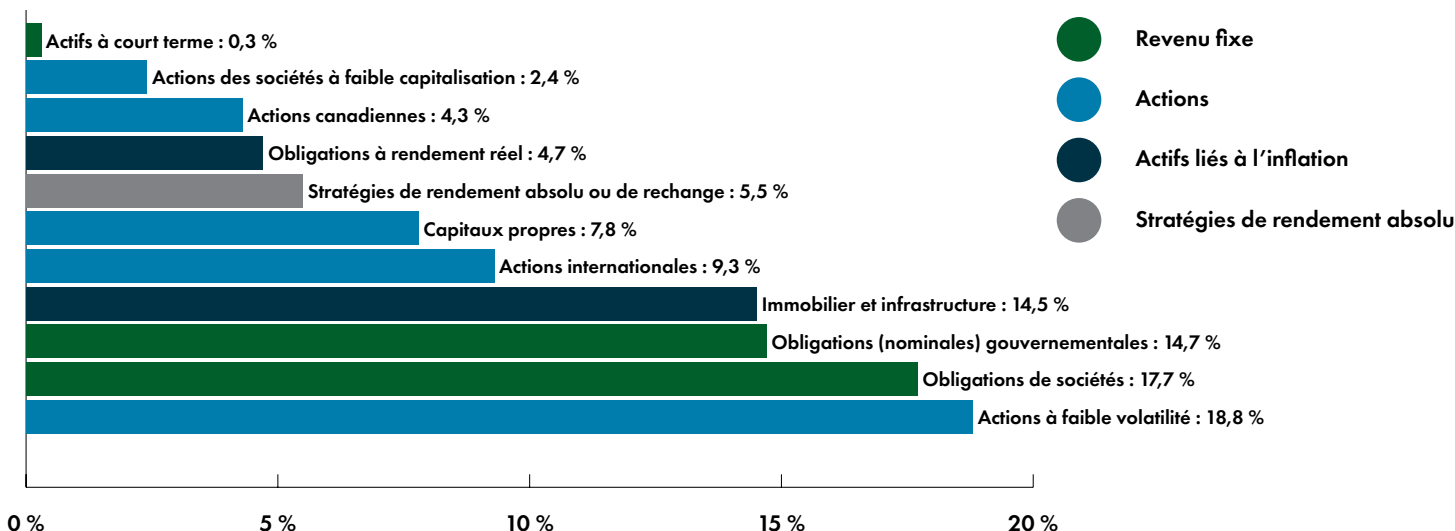
À long terme, le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 6,12 % et le rendement annualisé depuis la création du fonds de 6,92 % ont tous les deux continué de dépasser les rendements de référence de 4,73 % et 6,45 % respectivement. Le rendement annualisé depuis la création continue également à dépasser le taux d'actualisation cible de 6,25 % (le taux d'actualisation est le taux de rendement net des investissements que le Fonds de pension doit obtenir de manière prudente à long terme il a récemment été augmenté de 5,40 % à 6,25 %).

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RPENB au 31 décembre 2022 s'établissait à 6,528 milliards de dollars, une diminution de 0,4577 milliard de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2021.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le tableau ci-dessous indique la composition de l'actif au 31 décembre 2022 et la diversification des actifs de placement du régime.



À la suite de l'examen annuel de la politique de placement par le conseil, les placements du RPENB sont transférés vers une nouvelle composition de l'actif au cours des 6 à 12 prochains mois. Un complément d'information concernant les politiques du conseil se trouve dans l'énoncé des politiques de placement, qui peut être consulté au rpenb.ca, sous « Gestion du régime », « Documents constitutifs ».

APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Compte tenu des perturbations géopolitiques, économiques et commerciales, la volatilité des marchés a été considérablement plus grande que la normale en 2022. L'inflation a augmenté tout au long de 2022, atteignant des niveaux qui n'ont pas été observés depuis des décennies. Bien que l'inflation reste supérieure aux objectifs des banques centrales au Canada et aux États-Unis, les valeurs de l'indice des prix à la consommation (IPC) en glissement annuel semblaient avoir atteint leur maximum en milieu d'année et ont continué à baisser vers la fin de 2022.

En ce qui concerne les marchés des obligations canadiennes, l'année 2022 a été la pire année enregistrée jusqu'à maintenant, les taux d'intérêt ayant augmenté à un rythme record. Parallèlement, les marchés boursiers ont également connu des diminutions marquées en 2022, seuls les marchés privés et les placements non traditionnels ayant offert une diversification satisfaisante.

Sur une note positive, un portefeuille diversifié aujourd'hui a un profil de rendement attendu nettement meilleur par rapport à il y a deux ans, et en général les obligations pourraient éventuellement jouer un rôle accru dans notre portefeuille dans l'avenir tant pour le potentiel de rendement que pour la gestion des risques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.



QUEL EST L'ÉTAT DES FINANCES DU RPENB?

Pour déterminer les niveaux de financement du RPENB, l'actuaire du régime compare les actifs du régime au passif de ce dernier. La *Loi sur les prestations de pension* et la *Loi sur le régime de pension des enseignants* exigent que le conseil demande à un actuaire de préparer un rapport d'évaluation actuarielle tous les trois ans*. Les résultats du rapport d'évaluation actuarielle sont présentés ci-dessous. Vous aimeriez obtenir des résultats plus détaillés? Le rapport d'évaluation actuarielle complet est disponible à l'adresse rpenb.ca/evaluation.

Coefficient de la valeur de terminaison
112,4 %

Sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès ou à la rupture du mariage.

Objectif de la gestion des risques
99,9 %
(dépassé)

Atteindre un taux de probabilité d'au moins 97,5 % que les prestations acquises ne diminueront pas au cours des 20 prochaines années.

*Les années où une évaluation actuarielle n'est pas requise, l'actuaire prépare un document plus simple appelé certificat attestant les coûts.



CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RPNB

1. Larry Jamieson

Président

Enseignant retraité et directeur général à la retraite, New Brunswick Teachers' Association

2. Marcel Larocque

Vice-président | Comité de vérification

Enseignant retraité et directeur général par intérim à la retraite, Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick

3. Jennifer Morrison, CPA, CA

Fiduciaire | Présidente du comité de vérification

Trésorière, University of New Brunswick

4. Reno Thériault

Fiduciaire | Président du comité de gouvernance

Enseignant retraité et ancien directeur général de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick

5. Leonard Lee-White, CFA

Fiduciaire | Comité de gouvernance

Sous-ministre adjoint à la retraite, ministère des Finances et Conseil du Trésor, gouvernement du Nouveau-Brunswick

6. Jane Garbutt, IAS.A.

Fiduciaire

Vice-présidente principale des opérations et de l'administration, Ocean Capital Investments Limited

7. Amy Murdock, CPA, CA

Fiduciaire | Comité de vérification

Contrôleuse, gouvernement du Nouveau-Brunswick

8. Robert Fitzpatrick

Fiduciaire | Comité de gouvernance

Enseignant retraité et ancien directeur général de la New Brunswick Teachers' Association

9. Kerry Leopkey

Observateur

Enseignant diplômé et directeur général et porte-parole en chef de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

10. Michael Ketchum

Observateur

Enseignant retraité et retraité des Services du bien-être des enseignants de la New Brunswick Teachers' Association

ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RPENB 2023



INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !

Numérisez le code à gauche avec
votre appareil mobile ou visitez
rpenb.ca/AAI2023

QUAND?

Le 11 octobre 2023 à 19 h HAA

OÙ?

En ligne en webdiffusion avec une option téléphonique

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Pour avoir la chance d'en savoir plus sur le RPENB et :

- de rencontrer les membres du conseil des fiduciaires;
- la santé financière du régime grâce à une récapitulation pour 2022 et à une mise à jour pour 2023;
- de voir les présentations de l'actuaire et du fournisseur de services d'administration du régime et de gestion des placements;
- de participer à une séance de questions et réponses avec le conseil des fiduciaires et des invités.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants soient informés de toute modification apportée au régime.

À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié de manière à tenir compte des changements apportés à la *Loi sur la prestation de pension* sur le plan de l'exemption de participer au RPENB pour des motifs religieux. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 13 décembre 2022.
- Le texte du régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie accordé le 1^{er} janvier 2023. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 10 janvier 2023.

Les documents constitutifs du RPENB sont disponibles à l'adresse rpenb.ca. Ils comprennent ce qui suit :

- Politique de financement : outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au régime. Il s'agit d'un document qui fournit une orientation et des règles concernant les décisions qui doivent ou peuvent être prises par le conseil des fiduciaires sur le plan des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La politique de financement peut être consultée à l'adresse rpenb.ca/pf. Un résumé de certaines des principales dispositions de la politique de financement du RPENB est disponible à l'adresse rpenb.ca/spf.